

## Octuor, un nouvel horizon pour votre épargne

Contrat d'assurance vie multisupport et multigestionnaire à participation aux bénéfices différée à durée viagère ou déterminée.

### Les versements

VERSEMENTS LIBRES	MONTANT MINIMUM
Versement initial	20 000 €
Versement complémentaire	3 000 €
Versement par support	250 €

VERSEMENTS LIBRES PROGRAMMÉS (VLP) (mise en place à tout moment)	MONTANT MINIMUM
Versement initial (si VLP choisis à la souscription)	20 000 €
Périodicité :	
• mensuelle	150 €
• trimestrielle	300 €
• semestrielle	500 €
• annuelle	1 000 €
Versement par support	150 €
Date de prélèvement	Le 15 du mois

### Les arbitrages

	MONTANT MINIMUM
Montant	1 500 €
Solde après arbitrage	250 € par support

### Disponibilité de l'épargne

	MONTANT MINIMUM
Rachat partiel	1 500 €
Solde après rachat	250 € par support
Solde après rachat	1 500 € sur le contrat
Rachats partiels programmés :	
• mensuels	200 €
• trimestriels	500 €
• semestriels	1 000 €
• annuels	1 000 €
Valeur du contrat pour leur mise en place	10 000 €
Seuil de fonctionnement	1 500 € sur le contrat
Rachat total <sup>(1)</sup>	Possible à tout moment
Rente viagère	Possible dès que le contrat a 6 mois Versement à partir de 120 € d'arréage trimestriel
Avance <sup>(2)</sup>	Possible dès que le contrat a 6 mois Prêt sous conditions octroyées par l'assureur <sup>(2)</sup> Montant minimum de 2 000 €

<sup>(1)</sup> Pendant les 8 premières années du contrat, le rachat total entraîne la perte de la provision pour participation aux bénéfices.

<sup>(2)</sup> L'avance est soumise aux conditions décrites dans le règlement général des avances en vigueur au jour de votre demande, document que vous devez retourner signé à Generali Vie lors de votre demande.

## Les dates d'investissement et de désinvestissement<sup>(3)</sup>

- **Versements :** J + 3 jours ouvrés maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit (J = date d'encaissement par la compagnie).
- **Rachats :** J + 4 jours ouvrés maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit (J = date de réception de la demande par la compagnie).
- **Arbitrages par courrier :** J + 3 jours ouvrés maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit (J = date de réception de la demande par la compagnie).
- **Arbitrages en ligne :** J + 1 jour ouvré maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit la réception de la demande par la compagnie avant 16 h 00<sup>(4)</sup> ;  
J + 2 jours ouvrés maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit la réception de la demande par la compagnie après 16 h 00<sup>(5)</sup>.

<sup>(3)</sup> Sous réserve de la réception des pièces justificatives.

<sup>(4)</sup> À condition que vous ayez effectué l'opération en ligne avant 16 h 00.

<sup>(5)</sup> À condition que vous ayez effectué l'opération en ligne après 16 h 00.

## Les frais

<b>Frais d'entrée pour le versement initial, les versements libres et les versements programmés</b>	4,50 %
<b>Frais de gestion :</b>	
• support en euros : Actif Général de Generali Vie	1 % par an
• support en euros : Euro Innovalia	0,90 % par an
• support en euros : Elixence	1 % par an
• supports en unités de compte <sup>(6)</sup>	1 % par an (prélevés trimestriellement)
<b>Frais d'arbitrage (le 1<sup>er</sup> du contrat est gratuit) :</b>	
• par courrier	1 % (avec un minimum de 30 €)
• en ligne	15 € par transaction
<b>Frais sur option de gestion :</b>	
• Transferts programmés	Aucuns frais
• Sécurisation des plus-values	0,50 % du montant transféré
• Limitation des moins-values	0,50 % du montant transféré
• Limitation des moins-values relatives	0,50 % du montant transféré
• Dynamisation des plus-values (après le 8 <sup>e</sup> anniversaire)	Aucuns frais

<sup>(6)</sup> Les supports représentatifs des unités de compte peuvent aussi supporter des frais qui leur sont propres.

## L'offre financière

	PENDANT LES 8 PREMIÈRES ANNÉES	APRÈS LE 8 <sup>e</sup> ANNIVERSAIRE
<b>Fonds en euros</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actif Général de Generali Vie</li> <li>• Euro Innovalia (minimum 40 % en unités de compte)</li> <li>• Elixence (minimum 50 % en unités de compte)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actif Général de Generali Vie</li> <li>• Euro Innovalia (minimum 40 % en unités de compte)</li> <li>• Elixence (minimum 50 % en unités de compte)</li> </ul>
<b>Supports en unités de compte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sélection de supports en unités de compte de distribution (participant au mécanisme de la participation aux bénéfices différée)</li> <li>• Sélection de supports en unités de compte de capitalisation (ne participant pas au mécanisme de la participation aux bénéfices différée)</li> </ul>	Large sélection de supports en unités de compte

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

## Internet

- Consultation et transactions en ligne<sup>(7)</sup>.
- Consultation des informations du contrat via l'application iGeneral, accessible depuis votre smartphone.

<sup>(7)</sup> Selon les modalités prévues dans la note d'information valant conditions générales du contrat Octuor. Prenez contact avec votre courtier.

Document non-contractuel à caractère publicitaire.